

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
LUNDI 07 OCTOBRE 2024

DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL D'AIRE-SUR-LA-LYS
EN DATE DU 07 OCTOBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le LUNDI 07 OCTOBRE à 20H00, le Conseil Municipal d'AIRE-SUR-LA-LYS s'est réuni en la salle des Mariages sous la présidence de Monsieur Jean-Claude DISSAUX, Maire, par suite de la convocation en date du 1^{er} octobre 2024.

ÉTAIENT PRESENTS : M. DISSAUX Jean-Claude - Maire, Mmes CATTY Christine, WOZNY Florence, BAUDEQUIN Odile, MM. OBOEUF Gérard, WOJTKOWIAK David, BOULET Michel, LERMYTTE François - Maires-Adjoints, Mmes ALLOUCHERIE Françoise, DECRIEM Marie-Christine, ROUX Nathalie, BLONDEL Suzette, ALLAN Patricia, BOULIER Amélie, SUBTIL Vanessa, PLANQUELLE Rachel, MM. FACON Jean-Noël, COMBE Jacques, CATTEZ François, BOULET Guillaume, HERNOUT Serge, AZELART Laurent, MM. RYS Didier, Mmes CROWYN Véronique, CHRETIEN Stéphanie.

MEMBRES AYANT DONNÉ PROCURATION :

Mme VANDENBERGUE Séverine a donné procuration à Mme WOZNY Florence.
M. HOUSSIN Romuald a donné procuration à Mme BAUDEQUIN Odile.
M. DONDAINE Pascal a donné procuration à M. HERNOUT Serge.
M. DUBUISSON Frédéric a donné procuration à M. RYS Didier.

Secrétaire de séance : Mme CATTY Christine

Fin de la séance : 20h50

L'assemblée étant en nombre suffisant, il est fait l'exposé suivant :

OBJET : OPERATIONS D'AMENAGEMENT : SITES DU PORT FLUVIAL, DE VOIRIES EN CENTRE-VILLE ET DU TERRAIN SYNTHETIQUE - RETROCESSION ET REMISE EN AFFECTATION DE VOIRIES ET D'OUVRAGES DE LA CAPSO A LA COMMUNE D'AIRE-SUR-LA-LYS.

2024-10-N°9

Suite à des opérations d'aménagement réalisées sous maîtrise d'ouvrage de la CAPSO, celle-ci souhaite procéder au transfert de plusieurs équipements et ouvrages au profit de la Commune D'AIRE-SUR-LA-LYS, tels que décrits ci-après :

Site du Port Fluvial :

L'opération d'aménagement concernant la réalisation du port fluvial à AIRE-SUR-LA-LYS ayant pu être réceptionnée, il y a lieu désormais de rétrocéder à la Ville les espaces publics non afférents directement au projet porté par la CAPSO.

En effet, ces emprises relevant davantage de la compétence communale (dans leur usage), il est proposé de les céder, à l'euro symbolique, de la CAPSO à la Ville D'AIRE-SUR-LA-LYS qui aura à sa charge leur gestion et leur entretien. Pour rappel, il s'agit notamment de la voirie d'accès au camping municipal, ses abords, ainsi que la bande enherbée permettant l'accès au canal à grand gabarit.

Il s'agit d'emprises à prendre dans les parcelles AH 179 et ZB 216 (en encadré vert sur le *plan CI-ANNEXÉ*). Le projet de cession inclut également les voiries empruntant les deux passerelles (ronds rouges sur le *plan CI-ANNEXÉ*) pour lesquelles la CAPSO conserve la propriété des ouvrages situés sous les espaces de circulation (portes).

Plusieurs divisions cadastrales seront nécessaires, notamment deux divisions en volume, dont les frais resteront à la charge de la CAPSO.

Terrain synthétique :

Le terrain synthétique situé à AIRE SUR LA LYS n'a pas été repris dans la délibération n° 181-22 du Conseil du 30 juin 2022 redéfinissant l'intérêt communautaire.

Aussi, avant de remettre en affectation le site à la Commune D'AIRE-SUR-LA-LYS qui en assumera toutes les charges incombant au propriétaire, la CAPSO a réalisé des travaux de remise à neuf du terrain synthétique situé rue Raymond Poincaré sur la parcelle AI 106 (*Cf. plan CI-ANNEXÉ*). Ce transfert sera constaté par la signature d'un procès-verbal de rétrocession.

Voiries diverses :

A l'occasion de la fusion au 1^{er} janvier 2017, la CAPSO a repris la gestion d'un certain nombre de voiries, anciennement propriétés de la CCPA, notamment les rues de Bretagne, du Bois, Jude Blanckaert, ainsi que le Square des Anciens AFN comprenant un espace vert. Tous ces biens relèvent désormais du domaine public communal.

Avant de les remettre en affectation à la Commune D'AIRE-SUR-LA-LYS, la CAPSO y a réalisé des travaux de remise en état de la voirie. Ce transfert sera constaté par un procès-verbal de rétrocession.

La CAPSO est également propriétaire d'une impasse rue des Ecoliers constituant les parcelles AK 565 à usage de voirie, et AK 560 à usage de parking et bâtiment.

Il y a lieu de céder ces deux parcelles de la CAPSO à la Commune d'AIRE-SUR-LA-LYS à l'euro symbolique.

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu le rapport de Madame Christine CATTY - Maire-Adjointe ;

Et après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE :

ARTICLE 1 - DE VALIDER la cession de la CAPSO à la Commune d'AIRE-SUR-LA-LYS, concernant le site du port fluvial, à l'euro symbolique, des espaces à prendre dans les parcelles AH 179 et ZB 216 tels que décrits ci-dessus ;

ARTICLE 2 - DE VALIDER la remise en affectation du terrain synthétique situé sur la parcelle AI 106 de la CAPSO au profit de la Commune d'AIRE-SUR-LA-LYS, après constat, par la signature d'un procès-verbal de rétrocession ;

ARTICLE 3 - DE VALIDER la remise en affectation des voiries des rues de Bretagne, du Bois, Jude Blanckaert, et du Square des Anciens AFN, de la CAPSO au profit de la Commune d'AIRE-SUR-LA-LYS ;

ARTICLE 4 - DE VALIDER la cession à l'euro symbolique, de la CAPSO au profit de la Commune d'AIRE-SUR-LA-LYS, des parcelles AK 565 et AK 560, constituant le terrain d'assiette de l'impasse de la rue des Ecoliers, en nature de voirie, parking et bâti ;

ARTICLE 5 - D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer les actes, procès-verbaux et autres documents à intervenir, nécessaires à l'exécution des présentes.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Claude DISSAUX



MAIRIE D'AIRE SUR LA LYS
Aire
sur la
Lys
PAS DE CALAIS

espaces rétrocédés à la ville

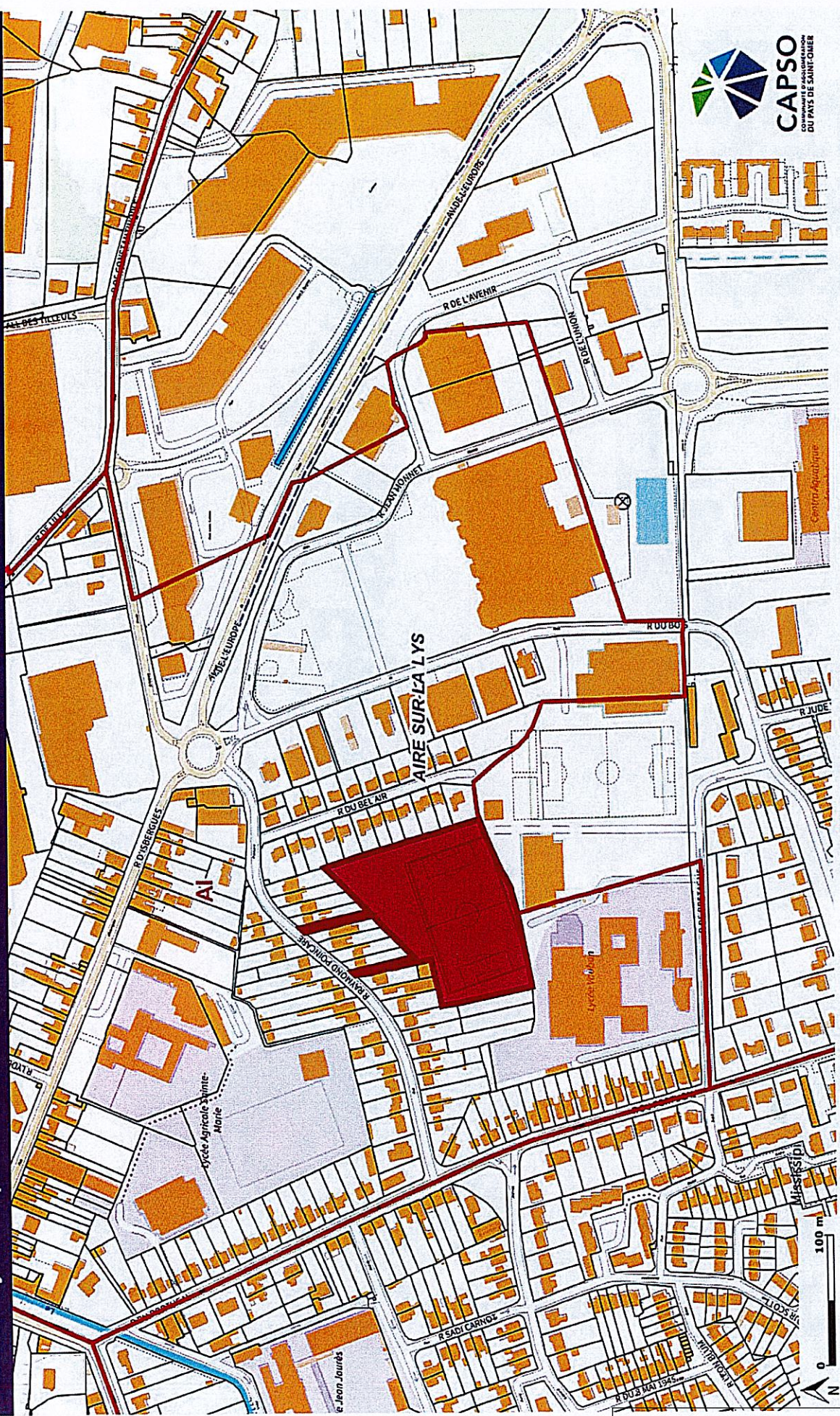


Sources : DGFiP PCI 2018 / SIG CAPSO
© Geo2France - PCRS 5 cm, IGN - BD Ortho® 2021, IGN

Échelle : GeoCadastrre CAPSO le 30/08/2024

Accusé de réception en préfecture
062-216200147-20241007-2024-10-9-DE
Date de télétransmission : 09/10/2024
Date de réception préfecture : 09/10/2024

Terrain synthétique



Sources : DGFIP PCI 2018 / SIG CAPSO
© Geo2France - PCRS 5 cm, IGN - BD Ortho© 2021, IGN - Plan IGN, IGN

Accusé de réception en préfecture
062-216200147-20241007-2024-10-9-DE
Date de télétransmission : 09/10/2024
Date de réception préfecture : 09/10/2024

Édition : GeoCadastre CAPSO le 30/08/2024

